

Contexte et justification de la demande

1. Contexte de la demande

La carrière de roche massive exploitée par la Société Antillaise De Granulats (SADG) sur la commune de Deshaies constitue un équipement industriel stratégique pour l’approvisionnement de la Guadeloupe en granulats durs andésitiques (roche éruptive dure), étant la seule carrière de roche massive autorisée de l’île. Cette dureté permet en effet tous les types de chantiers du BTP.

Le 3 décembre 2024, un éboulement majeur s’est produit au niveau du front Nord de la carrière. Cet événement a affecté le chemin de Savane Paille ainsi qu’une habitation située en surplomb du front, entraînant l’intervention des services de l’État et la mise en œuvre de mesures d’urgence.

À la suite de cet événement, plusieurs études successives ont été réalisées afin d’identifier les causes du phénomène et de définir les mesures permettant de garantir durablement la sécurité des personnes, des biens et des infrastructures avoisinantes.

Des investigations ont notamment permis de disposer d’une compréhension globale des mécanismes ayant conduit à la rupture ainsi que des dispositions nécessaires au retour à un niveau de sécurité compatible avec la poursuite de l’activité.

2. Chronologie des évènements, études et mesures engagées

Chronologie détaillée

La chronologie ci-après restitue le fil conducteur technique et administratif ayant conduit à la présente demande.

Elle est volontairement centrée sur les éléments utiles à la justification de la présente demande d’examen au cas par cas : événement déclencheur, prescriptions administratives, études techniques, acquisitions foncières et traduction opérationnelle des recommandations.

Période / date	Jalon	Portée pour la demande
18 avril 1996	Autorisation initiale d’exploitation	Exploitation de la carrière de roche massive de Deshaies dans le cadre de l’arrêté préfectoral n°96-331 AD/1/4.
11 juillet 2011	Renouvellement et extension de l’autorisation	Renouvellement de l’autorisation et extension du périmètre d’exploitation, constituant le cadre

		autorisé de référence avant les adaptations aujourd'hui envisagées.
3 décembre 2024	Éboulement majeur du front Nord	Survenance d'un éboulement majeur affectant le front Nord, le chemin de Savane Paille et une habitation en surplomb. L'événement modifie les conditions de stabilité et le fonctionnement hydraulique local.
5 décembre 2024	Mesures préfectorales d'urgence	Prescription de mesures d'urgence à la suite de l'événement, afin d'encadrer la mise en sécurité immédiate du secteur affecté.
2 janvier 2025	Mise en demeure et prescriptions d'études	Mise en demeure de réaliser les études nécessaires à la compréhension du phénomène et à la définition de mesures de sécurisation pérennes.
2025	Diagnostic des causes de l'éboulement	Production d'une note de synthèse sur les causes probables de l'éboulement : géométrie des talus, perte de butée, matériaux altérés sensibles à l'eau, érosion, circulations d'eau et épisodes pluviométriques importants.
2025–2026	Investigations géotechniques et consolidation du modèle géotechnique	Consolidation du modèle géologique et géotechnique des fronts Nord et Est à partir des reconnaissances, relevés, analyses et modélisations disponibles.
2025–2026	Vérification des scénarios de mise en sécurité du front Nord et de poursuite d'exploitation du front Est établis par SADG	Étude de scénarios de purge, reprofilage, banquettes et profils de fronts établis par SADG et permettant d'améliorer la stabilité du front Nord et d'encadrer la future exploitation du front Est.
2025–2026	Étude hydraulique et définition des ouvrages de gestion des eaux et adaptation aux scénarios établis par SADG	Analyse des écoulements amont et justification d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, en particulier un fossé d'interception destiné à limiter les infiltrations et à protéger les secteurs instables.
2026	Acquisitions foncières stratégiques	Acquisitions permettant de disposer des emprises nécessaires à la mise en sécurité du front Nord, à la création du fossé amont et à l'intégration des profils géotechniques du front Est.
2026	Demande d'examen au cas par cas (Rubrique 1.) et Dossier de porter à connaissance (ICPE)	Démarche de régularisation du périmètre autorisé, destinée à traduire les conclusions géotechniques et hydrauliques dans

		un cadre administratif cohérent et instruit par la DEAL.
--	--	--

Rapports ANTEA Group de référence

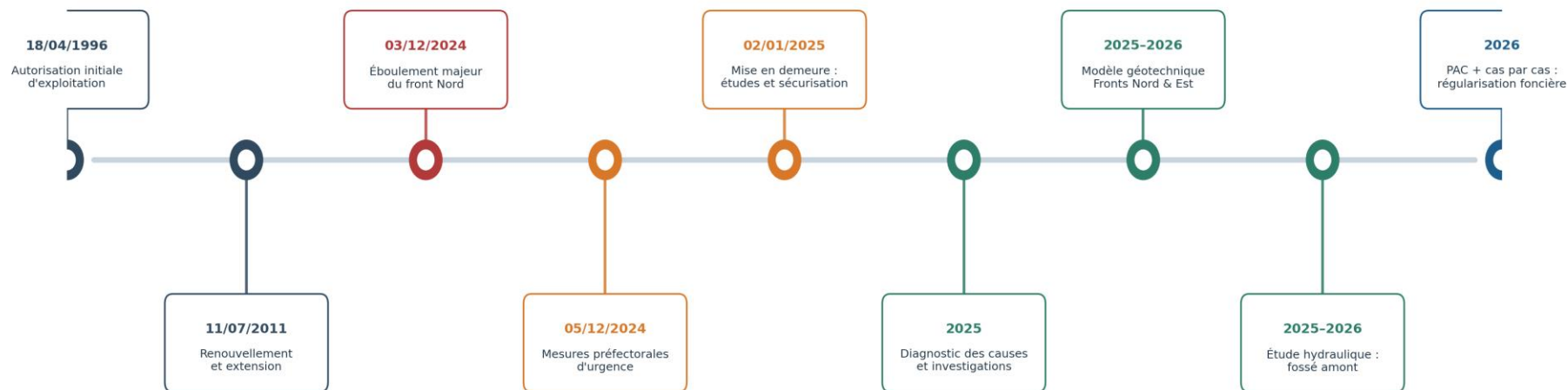
La présente note de cadrage s'appuie sur les éléments convergents des quatre rapports suivants qui pourront être transmis sur demande :

Réf.	Rapport	Objet
R1	139287_Diag_Front Nord_Note de synthèse sur les causes_vA.pdf	Diagnostic des causes de l'éboulement du front Nord.
R2	140097_Diag_Géotechnique_Fronts N et E_SADG - vérif projet V5_avec annexes.pdf	Modèle géotechnique consolidé et vérification du projet sur les fronts Nord et Est.
R3	146342_Etude stabilité_Front Nord_Deshaies - vérif V6 avec annexe.pdf	Étude de stabilité et scénarios de sécurisation du front Nord.
R4	135727_Etude_hydraulique_carriere_SADG_Deshaies_vDbis.pdf	Étude hydraulique et justification des ouvrages d'interception des eaux pluviales.

3. Frise chronologique synthétique

Frise chronologique synthétique - Carrière SADG de Deshaies

De l'autorisation historique à la demande de régularisation foncière et de sécurisation



4. Enseignements des études réalisées par ANTEA Group

Dans le prolongement des prescriptions administratives, plusieurs missions d'investigations techniques ont été engagées par ANTEA Group à la demande de SADG, afin notamment :

- de reconstituer les mécanismes de rupture ;
- d'identifier les facteurs déclencheurs ;
- de caractériser les formations géologiques et géotechniques du site ;
- d'évaluer les conditions de stabilité futures ;
- de proposer des mesures correctives à mettre en œuvre.

Ces investigations se sont notamment appuyées sur :

- l'analyse des données historiques d'exploitation ;
- des relevés topographiques actualisés ;
- des reconnaissances géotechniques passés et actuelles ;
- des essais en laboratoire géomécanique actuels ;
- des modélisations géotechniques et hydrauliques en 2025/2026.

Les rapports établis par ANTEA Group identifient notamment comme causes probables du désordre :

- la disparition progressive de certaines butées naturelles au cours de l'évolution du front Nord suivant le phasage autorisé ;
- la présence de formations altérées particulièrement sensibles à l'eau (latérites argilisées et andésites arénisées) sur les secteurs Nord et Nord-Est ;
- le rôle déterminant des circulations d'eau superficielles externes à la carrière et des infiltrations au sein du massif dominant la carrière ;
- l'incidence des épisodes pluviométriques exceptionnels ayant précédé la rupture ;
- la dégradation progressive des conditions de stabilité du front Nord au fil des phases d'exploitation successives.

Les conclusions convergent vers un rôle majeur des phénomènes hydrologiques et hydrogéologiques dans le déclenchement de la rupture.

Les investigations complémentaires conduites en 2025 et 2026 ont par ailleurs permis :

- de reconstituer un modèle géologique et géotechnique consolidé du site, incluant les fronts Nord, Est et Sud,
- de vérifier les conditions de stabilité associées à différentes configurations d'aménagement envisagées par SADG.

Les études mettent notamment en évidence :

- des horizons superficiels argileux ;
- des niveaux de latérites argilisées ;
- des andésites arénisées altérées ;
- des andésites saines et fracturées constituant le cœur de massif exploité.

Ce travail a donc permis de disposer d'une représentation cohérente des conditions géotechniques du site et de définir les géométries d'exploitation compatibles avec les objectifs de stabilité recherchés.

Différents scénarios de sécurisation du front Nord ont ainsi été étudiés par SADG puis soumis à vérification. Les vérifications de stabilité réalisées portaient notamment sur :

- les purges de matériaux instables ;
- les reprofilages du front Nord, Nord-Est et du front Est ;
- la création de banquettes intermédiaires ;
- les géométries définitives des talus ;
- l'influence des conditions hydrauliques futures.

Les résultats ont montré qu'une amélioration significative de la stabilité peut être obtenue sous réserve de la réalisation de travaux de sécurisation proposés par les études.

En parallèle des études géotechniques, une étude hydraulique spécifique a été menée afin d'évaluer les écoulements provenant des bassins versants situés en amont de la carrière.

Cette étude confirme l'importance déterminante de la maîtrise des eaux pluviales dans la stabilité du site. Elle met en évidence la nécessité :

- d'intercepter les eaux en amont du glissement ;
- de rétablir des conditions de drainage adaptées ;
- de limiter les infiltrations dans les formations sensibles ;
- de sécuriser durablement les futurs fronts d'exploitation.

Les conclusions ont conduit à proposer la création de nouveaux fossés d'interception et d'ouvrages associés situés partiellement hors du périmètre actuellement autorisé et dont les implantations ont évolué selon les acquisitions foncières réalisées.

5. Nécessité d'une adaptation du périmètre autorisé

Les différents scénarios d'aménagement portés par SADG et intégrant les prescriptions techniques issues des diverses études menées en 2024/2025/2026 démontrent que les

mesures de sécurisation nécessaires dépassent les limites du périmètre actuellement autorisé, en amont donc vers le Nord et Nord-Est.

Dans ce contexte, SADG a procédé à plusieurs acquisitions foncières permettant de disposer des emprises nécessaires à la réalisation des aménagements requis pour la mise en sécurité du site (fossés, talus, banquettes et piste périphérique).

L'intégration de ces parcelles au périmètre autorisé vise notamment à permettre :

- la réalisation d'ouvrages et aménagements pérennes de gestion des eaux pluviales ;
- la sécurisation du front Nord affecté par l'éboulement ;
- l'adaptation des profils géométriques du futur front Est/Nord-Est conformément aux hypothèses retenues dans le modèle géotechnique consolidé ;
- la mise en œuvre des dispositifs nécessaires à la surveillance et à l'entretien des ouvrages et aménagements ;
- la protection durable du domaine public et des propriétés riveraines tiers.

L'extension sollicitée constitue donc avant tout une mesure d'adaptation du site aux contraintes géotechniques et hydrauliques identifiées. Elle intègre aussi la pérennité de ces ouvrages et aménagements.

4. Justification des acquisitions foncières

Les acquisitions réalisées concernent principalement des terrains situés en amont des secteurs ayant fait l'objet des vérifications de stabilité.

Ces emprises sont nécessaires pour accueillir les éléments détaillés en suivant.

4.1 Fossé d'interception amont

Les études hydrauliques ont démontré la nécessité de capter le plus en amont possible les eaux issues du bassin versant dominant le front Nord afin de limiter les infiltrations au sein des matériaux sensibles, de réduire les sollicitations hydrauliques du massif et d'empêcher les arrivées d'eau de ruissellement drainées par la partie amont de la route de savane paille.

La création de ce fossé nécessite des emprises extérieures au périmètre historiquement autorisé, justifiant ainsi l'intégration des parcelles nouvellement acquises.

4.2 Mise en sécurité du front Nord

Les études de stabilité préconisent plusieurs opérations de purge, de reprofilage et de création de talus et banquettes permettant d'obtenir des coefficients de sécurité conformes aux objectifs retenus dans le cadre des missions géotechniques réalisées après l'éboulement.

La réalisation de ces travaux impose la maîtrise foncière des terrains situés au sommet du front et en périphérie immédiate de la zone affectée.

4.3 Sécurisation du futur front Est

Le modèle géotechnique consolidé a permis de définir des profils d'exploitation adaptés aux caractéristiques géomécaniques des matériaux rencontrés.

Les acquisitions réalisées permettent d'intégrer dans le périmètre d'autorisation les emprises nécessaires à l'établissement de ces nouveaux profils de terrassement, dont la stabilité des talus a été vérifiée sur la base des hypothèses retenues par SADG pour les phases futures d'exploitation.

La demande d'extension de la carrière correspond à une augmentation du périmètre autorisé (PA) d'environ 5,70 ha, incluant une extension du périmètre d'exploitation (PE) d'environ 4,80 ha

5. Contribution du projet à la réduction des risques

L'ensemble des aménagements projetés participe directement à la réduction des risques identifiés à la suite de l'éboulement. Les bénéfices attendus concernent notamment :

- la réduction des infiltrations vers les secteurs instables depuis le secteur N/NE ;
- la meilleure maîtrise des écoulements superficiels et de ruissellement du bassin versant situé au N/NE ;
- la diminution du risque de mouvements de terrain en amont de la carrière secteurs N/NE;
- l'amélioration des conditions de sécurité des riverains et des usagers ;
- la reprise des activités d'exploitation dans un cadre géotechnique maîtrisé ;
- la conformité du site aux prescriptions formulées à la suite des investigations réalisées.

6. Conclusion

La présente demande d'intégration des acquisitions foncières au périmètre autorisé s'inscrit dans la continuité directe des études engagées à la suite de l'éboulement du 3 décembre 2024.

Elle constitue la traduction opérationnelle des recommandations géotechniques et hydrauliques formulées en 2025/2026 pour sécuriser durablement le site et permettre la poursuite de son exploitation dans des conditions compatibles avec la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

L'extension sollicitée de 5,70 ha répond ainsi à un objectif prioritaire de sécurisation in situ et en amont de site, auquel s'ajoute la nécessité de disposer des emprises permettant l'exploitation sécurisée future des secteurs dont la stabilité a été vérifiée au moyen du modèle géotechnique consolidé sur la base des hypothèses retenues par SADG pour les phases futures d'exploitation.

.